

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 07 DECEMBRE 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 60  
 Présents : 36  
 Pouvoirs : 14  
 Votants : 49

**Date de convocation et d'affichage :**

 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Numéro :**

D20231207\_249

**Objet :**

 Fonds de concours-  
 Transition écologique-  
 commune de l'Abergement-  
 Clémenciat :  
 construction d'une  
 salle multisport

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	F.BAS-DESFARGES
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	S. GAUTIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		

	Jean-Luc	BOURDIN		X	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	JP. COURRIER
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	A. DUPERRIER
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,  
**Vu** le vote du conseil communautaire du 30/03/2023 d'un budget d'un million d'euros de fonds de concours Transition écologique,

**Vu** la délibération n°D2022\_06\_07\_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de l'Abergement-Clémenciat comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la demande de fonds de concours reçue le 09/05/2023 formulée par la commune pour la construction d'une salle multisport,

La commune projette de construire une salle multisport sur le site de l'actuel boulodrome couvert qui n'est plus aux normes de sécurité. Cette nouvelle salle

permettra l'accueil des associations sportives et de compétitions. Le projet, conforme à la RE2020, suit une logique de construction équitable avec panneaux photovoltaïques en toiture, choix de matériaux et procédés de construction vertueux. Les travaux éligibles concernent le lot gros œuvre qui comprend l'isolation par l'extérieur, l'enveloppe du bâtiment (toiture, charpente, menuiseries), les lots comprenant l'isolation intérieure, les menuiseries intérieures bois, la pompe à chaleur air/eau, la ventilation et l'éclairage LED, ainsi qu'une quote-part des frais d'études préalables.

La commune sollicite le bonus au titre de l'utilisation de matériaux biosourcés et de l'amélioration des services aux habitants.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus, soit 219 757,64 €, dont 87 903,05 € sont conditionnés à l'utilisation de matériaux biosourcés pour un coût de travaux éligibles de 1 247 383,03 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT proratisé
Maitrise d'œuvre	107 000,00 €	Europe, fonds .....	-
% Frais annexes (SPS, études, géomètre, diagnostics, ...)	47 383,03 €	État, au titre de DSIL RT	192 603,72 €
Lot 3 Gros œuvre - isolation extérieure	188 000,00 €	Région	69 859,51 €
Lot 5 Superstructure bois - plafond bois	171 000,00 €	Département	105 889,25 €
Lot 6 couverture bac acier	168 000,00 €	Autres, à préciser :	-
Lot 7 étanchéité végétalisée	36 000,00 €	Reste à charge communal	879 030,55 €
Lot 8 Menuiserie extérieure	61 000,00 €	15% Communauté de communes de la Dombes	131 854,58 €
Lot 9 Cloison doublage isolation	47 000,00 €	CCD bonus 10%	87 903,05 €
Lot 10 Menuiserie intérieure bois - agencement	39 000,00 €	Fonds de concours CCD	219 757,63 €
Lot 13 Chauffage ventilation plomberie (PAC air/eau)	198 000,00 €	Autofinancement	659 272,91 €
Lot 14 Electricité (ventilation + LED)	185 000,00 €		
Assiette retenue	1 247 383,03 €	Total	1 247 383,03 €

**Considérant** que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

**Considérant** que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de l'Abergement-Clémenciat, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 219 757,63 €.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de l'Abergement-Clémenciat, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 219 757,63 €.

Ainsi fait et délibéré, le 07 décembre 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

